

**ARRÊTÉ DE LA LISTE DES ADMIS A CONCOURIR  
ET DES ADMIS A CONCOURIR SOUS RÉSERVE  
DU CONCOURS  
D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
CATÉGORIE C - SESSION 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados ;

**Vu** le Code Général de la Fonction publique, Livre III - titre II ;

**Vu** le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

**Vu** Le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplôme ;

**Vu** le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE ;

**Vu** le décret 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE ;

**Vu** le décret N°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état faisant partie de l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la Fonction Publique Française ;

**Vu** le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2018-114 du 16 février 2018, modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**Vu** le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

**Vu** l'Arrêté du 21 juin 2007 fixant le programme de l'épreuve facultative d'admission relative au traitement automatisé de l'information des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine ;

**Vu** l'arrêté N°2024/105 avec AR du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 2 octobre 2024 fixant la liste des intervenants désignés pour participer en qualités de jury et de correcteurs sur les concours et examens professionnels organisé par le Centre de Gestion du Calvados ;

**Vu** l'arrêté N°2024/176 avec AR du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 24 juillet 2024 portant ouverture du concours au grade des Adjoints du patrimoine principal - session 2025 ;

**Vu** l'arrêté N°2025/097 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 12 mars 2025 fixant la liste des membres du jury, des examinateurs complémentaires ainsi que des correcteurs pour le concours d'accès au grade des Adjoints du patrimoine, session 2025 ;

**Vu** la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de Gestion du Grand Ouest pour l'organisation du concours d'adjoint du patrimoine ;

**Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Calvados.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1:** La liste des candidats admis à concourir à l'épreuve écrite du concours d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Catégorie C – Session 2025 qui se déroulera au Centre de Congrès de CAEN au 13 avenue Albert Sorel 14000 Caen, le 20 mars 2025 est arrêtée comme suit :

NOM	PRENOM	TYPE DE CONCOURS
ABRAHAM	Angélique	EXTERNE
ALEXANDRE	Laurie	EXTERNE
AMBROISE	Didier	EXTERNE
AMORY	Manuel	EXTERNE
AN	Kevin	EXTERNE
ANGER	Alex	EXTERNE
ANNE	Linda	EXTERNE
AUBERT	Sloane	EXTERNE
BABILLOT	Julien	EXTERNE
BARBEY	Giulia	EXTERNE
BATREL	Chloé	EXTERNE
BAZIRE	Oscar	EXTERNE
BEAUVAL	Margaux	EXTERNE
BELLMUNT	Anissa	EXTERNE
BENREJDAL	Laetitia	EXTERNE
<b>BERNARD</b>	<b>Grégoire</b>	<b>EXTERNE</b>
BERTELLE	Laurene	EXTERNE

NOM	PRENOM	TYPE DE CONCOURS
BESNIER	Léo	EXTERNE
BILGER	Caroline	EXTERNE
BIREAU-PARENTY	Antoine	EXTERNE
BLANCHON	Camille	EXTERNE
BLOT	Cassandra	EXTERNE
BOCÉ	Benjamin	EXTERNE
BOITTIN	Pauline	EXTERNE
BOUFFARD	Solène	INTERNE
BOUMHALLA	Tarek	EXTERNE
<b>BRESSON</b>	<b>Sarah</b>	<b>EXTERNE</b>
BRICET	Léa	EXTERNE
BRIXTEL	Gaëtan	EXTERNE
BROCHARD	Léa	EXTERNE
BRYSSAERT	Laetitia	EXTERNE
BURGUN	Anaïs	EXTERNE
CADET	Pauline	EXTERNE
CALVET	Manon	EXTERNE
CARLE	Damien	EXTERNE
CARTEYRON	Frédérique	EXTERNE
CASIANO	Ruben	EXTERNE
CAUVIN	Julie	EXTERNE
CELLIER	Angélique	EXTERNE
CHARPENTIER	Pierre	EXTERNE
CHAUVEAU	Lucas	EXTERNE
<b>CHAUVEAU</b>	<b>Servane</b>	<b>EXTERNE</b>
CHEMELLO PEREIRA	Angelo	EXTERNE
CHENEL	Alexia	INTERNE
CHEVALIER	Isabelle	EXTERNE
CHEVALLIER	Julie	EXTERNE
<i>CHRETIEN</i>	<i>Anne</i>	EXTERNE
CHRETIEN	Victor	EXTERNE
CICUTO	Clémence	EXTERNE
CLÉMENTINE	Lise	EXTERNE
CORELLA	Laurence	EXTERNE
COUCHET	Loïs	EXTERNE
CREMADES	Marie	EXTERNE
<i>CRETON</i>	<i>Jules</i>	EXTERNE
CROCHET	Audrey	EXTERNE
CROISE	Pierre	EXTERNE
<b>DAMBRY</b>	<b>Sophie</b>	<b>EXTERNE</b>
DAUBIGNY	Sabrina	EXTERNE
DAUTRICHE	Lucy	EXTERNE
DECLERCQ	Elisa	EXTERNE
DECROIX	Camille	EXTERNE
DECROIX	Justine	EXTERNE
DELAPORTE	Annabelle	EXTERNE
DEMAN	Audrey	EXTERNE
DENOYELLE	Marion	EXTERNE



NOM	PRENOM	TYPE DE CONCOURS
DEPARDIEU	Maillys	EXTERNE
DEREDEC	Mathilde	EXTERNE
DESEIGNE	Arnauld	INTERNE
DEVERS	Mathilde	EXTERNE
DUBAS	Mélanie	EXTERNE
DUMAINE	Jean-Baptiste	EXTERNE
DUMAS	Marie	EXTERNE
<b>EL IDRISSE</b>	<b>Zakariya</b>	<b>EXTERNE</b>
EPINAL	Guillaume	EXTERNE
ESPAGNOL	Justine	EXTERNE
EUDE	Marie	EXTERNE
FITERE	Oriane	EXTERNE
FLANDRIN	Clara	EXTERNE
FONTAINE	Céline	EXTERNE
FORCHER	Céline	EXTERNE
FOUQUES	Céliane	EXTERNE
FOUQUES	Roselyne	EXTERNE
FRERING	Julie	EXTERNE
FÉRAY	Grégory	EXTERNE
GAWIEC	Magali	EXTERNE
GELOEN	Emilie	INTERNE
GERONIMI	Sandrine	EXTERNE
<b>GERVAIS</b>	<b>Gautier</b>	<b>EXTERNE</b>
GIUDICELLI	Julien	EXTERNE
GLORIEUX	Thomas	EXTERNE
GOUPIL	Charlotte	EXTERNE
GRANDFILS	Aurélien	EXTERNE
GRESSIER	Clarisse	EXTERNE
GRIFFON	Amandine	EXTERNE
GROUSSARD	Claire	EXTERNE
<b>GUETTOUCHE</b>	<b>Zitouna</b>	<b>INTERNE</b>
GUIBERT	Bénédicte	EXTERNE
GUILLON	Marine	EXTERNE
HADJIGANEV	Danielle	INTERNE
HAIRAN	Lorys	EXTERNE
HAIRAN	Lucas	EXTERNE
HAMEL	Guillaume	EXTERNE
HAMELIN	Pascaline	EXTERNE
HARDY	Ambre-Marie	EXTERNE
HARDY	Cécile	EXTERNE
HAUCHECORNE	Mélina	EXTERNE
HENOCH	Laure	EXTERNE
HERNANDEZ	Marine	EXTERNE
HEURTIN	Marion	EXTERNE
HOARAU	Emmanuelle	INTERNE
HUAT	Solène	EXTERNE
HUAULT	Alexandre	EXTERNE
HUMMEL LHONORÉ	Mélissa	EXTERNE

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>TYPE DE CONCOURS</b>
HUSI	Edina	EXTERNE
HYOLLE	Martin	EXTERNE
JACQUIN	Cécile	EXTERNE
JAMIN SUET	Florentine	EXTERNE
JEDRZEJEWSKI	Emma	EXTERNE
JOUENNE	Charles	EXTERNE
JUIN	Florent	EXTERNE
JURY	Chloé	EXTERNE
<i>KAIBI</i>	<i>Amel</i>	EXTERNE
LABOUS	Pol	EXTERNE
LACAILLE	Virginie	EXTERNE
LAHAYE	Julien	EXTERNE
LAIGNEAU	Méghan	EXTERNE
LAINÉ	Paule	EXTERNE
LAMBERT	Marie	EXTERNE
LASTIC	Hannah Lou	EXTERNE
<i>LE CORRE</i>	<i>Ilona</i>	EXTERNE
LE GALL	Solenn	EXTERNE
LE LAIDIER	Marina	INTERNE
LEBORGNE	Anthony	EXTERNE
LECOCQ	Lucie	EXTERNE
LECORDIER	Romain	EXTERNE
<i>LEFEVRE</i>	<i>Clément</i>	EXTERNE
LELIEVRE	Noémie	INTERNE
LEON	Thomas	EXTERNE
LEPAGE	Marianne	EXTERNE
LEPELTIER	Line	INTERNE
LEPLET	Clara	EXTERNE
LESNES	Nathan	EXTERNE
LESPAGNARD	Léa	EXTERNE
<b>LETERRIER GERMAIN</b>	<b>Clémentine</b>	<b>EXTERNE</b>
<b>LETHIELLEUX</b>	<b>Flavie</b>	<b>EXTERNE</b>
LEVALLOIS	Sacha	EXTERNE
LEVENEUR	Caroline	EXTERNE
LIGNIER	Penelope	EXTERNE
LORY	Emeline	EXTERNE
<i>LOUSTALOT</i>	<i>Claire</i>	EXTERNE
MAHE	Ingrid	EXTERNE
MANUEL	Lydie	EXTERNE
MARION	Célia	EXTERNE
MARQUET	Tiphaine	EXTERNE
MARTINEZ	Amandine	INTERNE
MASSON	Charlotte	EXTERNE
MATHIEU	Cécile	EXTERNE
MATRAT	Céline	EXTERNE
MAUPAS	Florian	EXTERNE
MILLERANT	Mathilde	EXTERNE
MINARD	Amélie	EXTERNE

NOM	PRENOM	TYPE DE CONCOURS
MOLA	Anthony	EXTERNE
MONQUIT	Emilie	EXTERNE
MOREAU	Laura	EXTERNE
MULLER	Corentin	EXTERNE
MURDEN	Andy	EXTERNE
N'DIAYE	Laliya	EXTERNE
NOURTIER	Bérénice	EXTERNE
ODOUL	Céline	EXTERNE
ORAC	Youna	EXTERNE
PANTENIER	Sylvie	EXTERNE
<b>PATIN</b>	<b>Audrey</b>	<b>EXTERNE</b>
PAULHAC	Adrien	EXTERNE
PAYET	Maud	EXTERNE
PERCEBOIS	Emmie-Kenza	EXTERNE
PERRIN	Valentine	EXTERNE
PIERRAIN	Agathe	EXTERNE
PINEAU	Frédéric	EXTERNE
PINGLIER	Ariane	EXTERNE
PIRES ROBALO-DE ALMEIDA	David	EXTERNE
PROUST	Muriel	EXTERNE
PRUNIER	Thomas	EXTERNE
RASCALOU	Juliette	EXTERNE
REGNAULT	François	EXTERNE
RENAULT	Hadrien	EXTERNE
<b>RENAUT</b>	<b>Florent</b>	<b>INTERNE</b>
RENTY	Arno	EXTERNE
REYNAUD	Mélina	EXTERNE
REYTER PETERS	Carine	EXTERNE
RICHARD	Charlotte	EXTERNE
RODRIGUEZ	Estéban	EXTERNE
ROMINGER	Stéphanie	INTERNE
ROQUECAVE	Clothilde	EXTERNE
SABAN	Mickael	EXTERNE
SADOUN	Eglantine	EXTERNE
SAGAYARADJE	Alissa	EXTERNE
<b>SALEMBIEN</b>	<b>Eva</b>	<b>EXTERNE</b>
SAVALLE	Alice	EXTERNE
SCRIBE	Eloïse	EXTERNE
<b>SEGUILLON</b>	<b>Charlotte</b>	<b>EXTERNE</b>
SENTENAC JAMMOUET	Dorine	EXTERNE
SILLY	Caroline	EXTERNE
SIROEN	Léa	EXTERNE
SOINARD	Mathéo	EXTERNE
SOULOUMIAC	Anaïs	EXTERNE
SUYWENS	Olivier	EXTERNE
SZYMURA	Marie	EXTERNE
TAISNE	Pierre	EXTERNE
TAVERNE	Mathieu	EXTERNE

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>TYPE DE CONCOURS</b>
TEISSEIRE	Marie	EXTERNE
THERINCA	Alexandre	EXTERNE
THIBERT	Laura	EXTERNE
THIERES	Nadège	EXTERNE
THOMAS	Benjamin	EXTERNE
THOMASSE	Céline	EXTERNE
TOSCAN	Hugo	EXTERNE
TOURNECUILLERT	Cécile	EXTERNE
TRAORE	Lollie	EXTERNE
TRONCHET	Venceslas	EXTERNE
<b>VANNIER</b>	<b>Selena</b>	<b>EXTERNE</b>
VAUCHEL	Valentin	EXTERNE
VIMONT	Ilona	EXTERNE
VOIRET	Margaux	EXTERNE
ZATAR	Léa	EXTERNE
ZIEBA	Johann	EXTERNE

**ARTICLE 2 :** Les candidats qui apparaissent en gras sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard le jour de l'épreuve écrite, soit le 20 mars 2025.

**ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site du Centre de Gestion du Calvados et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à Hérouville St Clair, le 12 mars 2025,

Le président,  
M. Hubert PICARD



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen, peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.